

RÉPONSE

DB

A. DUFRESNE, ECUIER, M. P. P.

Ne souscrivant pas à la *Minerve*, ce n'est que plusieurs jours après sa publication que j'ai vu la correspondance que M. Didace Tassé, ex-collecteur du revenu intérieur pour le district d'Iberville, ex-inspecteur des poids et mesures, ex-coroner et ex-greffier de la cour du comté d'Iberville, vient de publier dans ce journal ainsi que la correspondance qu'il a échangée avec le gouvernement relativement à sa destitution de ces différentes charges.

Comme dans cette correspondance ce Monsieur dit que ces destitutions n'ont eu lieu que *dans le but d'abattre un adversaire politique et de se partager ses dépoilles* ; et pour plaire à M. Dufresne le dénonciateur et le plaignant ; je crois devoir exposer au public la conduite que j'ai tenue dans cette affaire afin de le mettre en état de juger qui de moi ou de M. Tassé est coupable.

Voici les faits : Longtemps avant mon élection en 1861, plusieurs personnes étaient venues me trouver me disant qu'elles avaient été témoins dans des enquêtes tenues par M. Tassé, qu'elles avaient été taxées, que ce monsieur leur avait fait signer des reçus, afin, disait-il, de retirer l'argent du gouvernement, et que quand elles étaient retournées chez M. Tassé à plusieurs reprises pour réclamer leur paiement, il leur disait que le

gouvernement ne leur avait rien alloué.

Des aubergistes me demandèrent souvent combien ils avaient à payer pour leurs licences. Je leur disais que le montant requis par la loi était de \$34. Mais, c'est *drôle*, disait l'un, il m'a fait payer \$35, un autre \$36, un autre \$37 et enfin jusqu'à \$39 pour une licence de campagne.

Qu'allons-nous faire, disaient-ils ? " Vous avez le droit de vous faire rembourser le surplus." Oui, mais si je le poursuis, il sera toujours sur mon *dos* pour me faire payer l'amende, j'aime mieux me laisser voler quelques piastres que de m'exposer à en payer \$50, car il est vindicatif. Je fus informé aussi dans ce même temps là que des aubergistes avaient payé le montant de leur licence et ne l'avaient pas reçu, quoique l'ayant demandée plusieurs fois. Ainsi, longtemps avant ma première élection, j'étais en possession de faits qui me portaient à croire que ce monsieur avait la conscience *élastique* et qu'il n'était pas comme il le pronait bien haut et dans toutes les circonstances, *un parfait catholique et un homme à bons principes*.

Si, comme il le dit, j'avais été *un ennemi envieux, jaloux et cupide* et que j'eusse voulu *partager ses dépoilles*, je n'avais qu'à me mettre à l'œuvre et je crois que j'aurais réussi dans le temps